

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 Avril 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 466.536, un actif net de D : 464.162 et un bénéfice de D : 21.885 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « Attijari Bank » représentent, à la clôture de l'exercice, 12,83% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, les liquidités et quasi liquidités représentent à la clôture de l'exercice 12,82% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. La rémunération du dépositaire s'est élevée à la clôture de l'exercice à D : 1.901 se situant au dessous du minimum de D : 2.360 prévu par la convention de dépôt.

L'ajustement du montant de cette rémunération aurait pour effet de réduire l'actif net et la valeur liquidative respectivement de D : 459 et D : 0,119.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Avril 2015

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	<u>403 491</u>	<u>787 515</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		99 697	147 085
Obligations et valeurs assimilées		303 795	640 430
Placements monétaires et disponibilités		<u>59 825</u>	<u>190 665</u>
Placements monétaires	5	59 825	190 665
Disponibilités		-	-
Créances d'exploitation		<u>3 219</u>	<u>152</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>466 536</u></u>	<u><u>978 332</u></u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 335	4 632
Autres créditeurs divers	7	39	43 269
TOTAL PASSIF		<u><u>2 374</u></u>	<u><u>47 901</u></u>
ACTIF NET			
Capital	8	456 191	915 932
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		7 970	14 499
ACTIF NET		<u><u>464 162</u></u>	<u><u>930 431</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>466 536</u></u>	<u><u>978 332</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	<u>22 072</u>	<u>33 568</u>
Dividendes		1 383	2 972
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 689	30 596
Revenus des placements monétaires	10	<u>1 807</u>	<u>2 128</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>23 879</u>	<u>35 696</u>
Charges de gestion des placements	11	(12 526)	(19 408)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>11 353</u>	<u>16 288</u>
Autres charges	12	(647)	(1 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>10 706</u>	<u>15 288</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 736)	(789)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>7 970</u>	<u>14 499</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 736	789
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		45 633	(7 319)
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		(33 411)	(9 293)
Frais de négociation de titres		(1 042)	(1 894)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>21 885</u></u>	<u><u>(3 218)</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2014</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>21 885</u>	<u>(3 218)</u>
Résultat d'exploitation	10 706	15 288
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 633	(7 319)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(33 411)	(9 293)
Frais de négociation de titres	(1 042)	(1 894)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(488 154)</u>	<u>(426 892)</u>
Souscriptions		
- Capital	35 955	477 416
- Régularisation des sommes non distribuables	918	(2 804)
- Régularisation des sommes distribuables	328	5 757
Rachats		
- Capital	(509 893)	(899 572)
- Régularisation des sommes non distribuables	(12 398)	(1 143)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 064)	(6 546)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(466 269)</u>	<u>(430 110)</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	930 431	1 360 541
En fin de l'exercice	464 162	930 431
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	7 999	11 643
En fin de l'exercice	3 860	7 999
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>120,249</u>	<u>116,318</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,38%</u>	<u>(0,46%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 403.491 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		89 515	99 697	21,48%
ADWYA	2 000	13 717	16 346	3,52%
AETECH	577	3 462	1 583	0,34%
CELLCOM	300	2 100	2 443	0,53%
EURO-CYCLES	1 600	19 862	26 198	5,64%
MAGASIN GENERAL	395	13 202	12 589	2,71%
SAH	349	2 723	3 746	0,81%
SOTEMAIL	7 801	19 503	22 233	4,79%
STAR	100	14 947	14 558	3,14%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		294 923	303 795	65,45%
AIL 2010-1	200	4 000	4 123	0,89%
AMEN BANK 2010	500	36 660	37 220	8,02%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	57 142	59 549	12,83%
ATTIJARI LEAS SUB 09	250	25 000	26 028	5,61%
CHO COMPANY 2009	600	37 500	37 505	8,08%
CIL 2010/1	500	10 000	10 189	2,20%
ELW 2010	1 000	40 000	41 744	8,99%
HL 2010/1	600	12 000	12 272	2,64%
MEUBLATEX 2010 B	500	30 000	30 888	6,65%
STB 2008/2	300	20 625	21 557	4,64%
STB 2010-1	300	21 996	22 722	4,90%
TOTAL		384 438	403 491	86,93%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				86,49%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	807 447	15 520	(35 452)	787 515	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	129 576			129 576	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(222 598)			(222 598)	(28 445)
Obligations	(329 987)			(329 987)	(4 966)
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			45 633	45 633	
Variation des intérêts courus sur obligations		(6 648)		(6 648)	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	384 438	8 872	10 181	403 491	(33 411)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 59.825, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Dépôt à vue			
B.N.A, au taux de 2%	59 529	59 825	12,89%
TOTAL		59 825	12,89%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			12,82%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2014 à D : 2.335, contre D : 4.632 au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	1 698	3 369
Rémunération du dépositaire et distributeur	637	1 263
Total	<u>2 335</u>	<u>4 632</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 39, contre D : 43.269 au 31 décembre 2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CMF	39	77
Achats de titres à décaisser	-	43 192
Total	<u>39</u>	<u>43 269</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2013

Montant	915 932
Nombre de parts	7 999
Nombre de copropriétaires	32

Souscriptions réalisées

Montant	35 955
Nombre de parts émises	314
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(509 893)
Nombre de parts rachetées	(4 453)
Nombre de copropriétaires sortants	(10)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	45 633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(33 411)
Régularisation des sommes non distribuables	(3 978)
Frais de négociation de titres	(1 042)
Résultat incorporé à la V.L	14 499
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(7 502)

Capital au 31-12-2014

Montant	456 191
Nombre de parts	3 860
Nombre de copropriétaires	24

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2014 à D : 22.072 contre D : 33.568 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	Année 2014	Année 2013
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	1 383	2 972
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations	20 689	30 596
TOTAL	22 072	33 568

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à D : 1.807, contre D : 2.128 au 31/12/2013, il englobe les intérêts sur les dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 12.526, contre D : 19.408 au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	9 110	14 115
Rémunération du dépositaire et distributeur	3 416	5 293
Total	<u>12 526</u>	<u>19 408</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2014 à D : 647, contre D : 1.000 au 31 décembre 2013, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du CMF	643	996
Autres	3	4
Total	<u>647</u>	<u>1 000</u>

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	6,186	4,463	4,038	4,001	2,503
Charges de gestion des placements	(3,245)	(2,426)	(2,741)	(2,223)	(1,619)
Revenus net des placements	<u>2,941</u>	<u>2,036</u>	<u>1,297</u>	<u>1,778</u>	<u>0,883</u>
Autres charges	(0,168)	(0,125)	(0,143)	(0,116)	(0,083)
Résultat d'exploitation (1)	<u>2,774</u>	<u>1,911</u>	<u>1,155</u>	<u>1,662</u>	<u>0,800</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,709)	(0,099)	(0,150)	(0,023)	0,254
Sommes distribuables de l'exercice	<u>2,065</u>	<u>1,813</u>	<u>1,005</u>	<u>1,639</u>	<u>1,054</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11,822	(0,915)	(1,771)	(6,946)	3,712
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(8,656)	(1,162)	3,808	1,836	2,734
Frais de négociation de titres	(0,270)	(0,237)	(0,557)	(0,299)	(0,184)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>	<u>1,480</u>	<u>(5,409)</u>	<u>6,262</u>

Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>5,670</u>	<u>(0,402)</u>	<u>2,635</u>	<u>(3,747)</u>	<u>7,061</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>2,896</u>	<u>(2,314)</u>	<u>1,480</u>	<u>(5,409)</u>	<u>6,262</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(1,030)	(0,036)	(1,365)	2,174	2,456
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>1,866</u>	<u>(2,349)</u>	<u>0,115</u>	<u>(3,235)</u>	<u>8,718</u>
Valeur liquidative	120,249	116,318	116,855	115,734	117,331
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,74%	2,08%	2,36%	1,91%	1,44%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,11%	0,12%	0,10%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,75%	1,55%	0,86%	1,41%	0,94%

13.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et financière et de la distribution du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.